

**FONDATION MAISON DES CHAMPS
DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE**

**55, rue de Belleville
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763
APE : 8810A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

**FONDATION MAISON DES CHAMPS
DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE**

**55, rue de Belleville
75019 PARIS**

**SIREN : 775 694 763
APE : 8810A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MAISON DES CHAMPS DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1 de la Note 1 de l'annexe relatif au principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line extending to the right.

Catherine SAGE
Associée



COMPTES ANNUELS

ACTIF	Exercice 31/12/2024			2023
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	73 586,83	40 746,83	32 840,00	38 695,13
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	48 586,83	40 746,83	7 840,00	13 695,13
Autres immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	909 036,85	604 196,12	304 840,73	301 305,07
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	909 036,85	604 196,12	304 840,73	301 305,07
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	662 552,91	0,00	662 552,91	620 065,01
Participations et Créances rattachées	501 000,00	0,00	501 000,00	501 000,00
Autres titres immobilisés	1 662,20	0,00	1 662,20	1 662,20
Prêts	42 985,00	0,00	42 985,00	0,00
Autres	116 905,71	0,00	116 905,71	117 402,81
Total (I)	1 645 176,59	644 942,95	1 000 233,64	960 065,21
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 670 799,49	658 337,67	1 012 461,82	1 359 415,66
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 195 623,53	585 558,89	610 064,64	653 911,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	475 175,96	72 778,78	402 397,18	705 505,00
Valeurs mobilières de placement	165 029,23	0,00	165 029,23	661 745,11
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 935 534,64	0,00	1 935 534,64	791 316,69
Charges constatées d'avance	25 387,29	0,00	25 387,29	97 167,67
Total (II)	3 796 750,65	658 337,67	3 138 412,98	2 909 645,13
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	5 441 927,24	1 303 280,62	4 138 646,62	3 869 710,34

PASSIF	Exercice 31/12/2024	2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 418 538,54	1 418 538,54
Fonds propres statutaires	1 139 322,10	1 139 322,10
Fonds propres complémentaires	279 216,44	279 216,44
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	1 036 792,85	1 036 804,85
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	1 036 792,85	1 036 804,85
- dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	1 036 792,85	1 036 804,85
Autres		
Report à nouveau	-3 932 892,34	-3 444 416,00
- dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	-2 487 551,90	-2 042 119,00
Excédent ou déficit de l'exercice	131 731,06	-488 488,72
- dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	313 108,12	-445 445,00
Situation nette (sous total)	-1 345 829,89	-1 477 560,95
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	31 054,01	0,00
Provisions réglementées	5 054,90	5 054,90
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	-1 309 720,98	-1 472 506,05
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	1 710 229,24	1 790 571,96
Total II	1 710 229,24	1 790 571,96
PROVISIONS		
Provisions pour risques	174 312,07	39 000,00
Provisions pour charges	122 700,00	122 700,00
Total III	297 012,07	161 700,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	22 432,39	21 666,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	416 630,51	309 732,00
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 939 199,04	2 890 246,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	50 945,33	167 382,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	11 919,02	919,00
Total IV	3 441 126,29	3 389 945,00
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	4 138 646,62	3 869 710,34

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		0
Ventes de biens et services		0
Ventes de biens		0
dont ventes de dons en nature		0
dont ventes de biens des activités S.M.S. sous gestion contrôlée		0
Ventes de prestations de service	1 613 627	1 394 902
dont parrainages		0
dont ventes de prestations de services des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	1 215 689	905 271
Produits de tiers financeurs	16 811 081	
Concours publics et subventions d'exploitation	16 785 946	15 679 775
dont concours publics et subventions d'exploitation des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	15 549 928	14 695 297
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	25 135	
Dons manuels	25 135	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	33 930	52 973
Utilisations des fonds dédiés	169 928	249 949
Autres produits	317 396	358 175
Total I	18 945 961	17 735 774
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	3 265 105	3 026 707
Aides financières	150 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 258 055	1 259 869
Salaires et traitements	9 822 468	9 886 123
Charges sociales	3 867 518	3 651 417
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	208 556	178 801
Dotations aux provisions	135 312	0
Report en fonds dédiés	89 585	159 535
Autres charges	58 693	67 495
Total II	18 855 292	18 229 948
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	90 669	-494 174
PRODUITS FINANCIERS		0
De participation	20 005	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		0
Autres intérêts et produits assimilés	11 171	6 597
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		0
Différences positives de change		0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
Total III	31 176	6 597
CHARGES FINANCIERES		0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0
Intérêts et charges assimilées		0
Différences négatives de change		0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	31 176	6 597
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	121 845	-487 578
PRODUITS EXCEPTIONNELS		0
Sur opérations de gestion	16 727	0
Sur opérations en capital		0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		0
Total V	16 727	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		0
Sur opérations de gestion	6 517	911
Sur opérations en capital	324	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0
Total VI	6 841	911
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	9 886	-911
Participation des salariés aux résultats (VII)		0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0
Total des produits (I + III + V)	18 993 865	17 742 370
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	18 862 134	18 230 859
EXCEDENT OU DEFICIT	131 731	-488 489
- dont résultat des activités S.M.S. sous gestion contrôlée	313 108	-445 445
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		0
Dons en nature		0
Prestations en nature		0
Bénévolat		56 556
TOTAL	0	56 556
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		0
Secours en nature		0
Mises à disposition gratuite de biens		0
Prestations en nature		0
Mise à disposition gratuite de biens et services		0
Personnel bénévole	0	56 556
TOTAL	0	56 556

FONDATION MAISON DES CHAMPS

55, rue de Belleville
75019 PARIS

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, caractérisés par les données suivantes :

-	total du bilan	4 138 647 €
-	total du compte de résultat	
	. Pour un total de produits de	18 993 865 €
	. Pour un total de charges de	18 862 134 €
-	résultat global de l'exercice	131 731 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par la Direction de la Fondation.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

Note n° 1	Règles et méthodes comptables
Note n° 2	Tableau des immobilisations
Note n° 3	Tableau des amortissements
Note n° 4	Tableau des provisions et réserves
Note n° 5	État des créances
Note n° 6	État des dettes
Note n° 7	Tableau de variation des fonds propres

Note n° 8	Tableau de suivi des fonds dédiés
Note n° 9	Tableau de répartition du résultat par section
Note n°10	Détail des charges et produits exceptionnels
Note n°11	Charges constatées d'avance et produits constatés d'avance
Note n°12	Charges à payer – Produits à recevoir
Note n°13	Détail des produits d'exploitation
Note n°14	Financements publics
Note n°15	Report à nouveau
Note n°16	Valeurs mobilières de placement
Note n°17	Filiales

PRESENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITES

La Fondation Maison des Champs de Saint-François d'Assise a été reconnue d'utilité publique en 1932.

Depuis plus de 90 ans, elle accompagne les personnes les plus fragiles pour lutter contre les précarités, la perte d'autonomie et l'isolement.

L'ambition de la Fondation est de faire du « vivre à son domicile », du droit d'y rester et d'y être aidé, accompagné et soigné, un des enjeux pour la société de demain et ainsi contribuer à la construction d'une société solidaire où chacun puisse être reconnu dans sa dignité et grandir en humanité.

Pour chacun, les questions du domicile et de « l'habiter » sont fondamentales. Pour les personnes, quel que soit leur âge, en situation de dépendance à autrui, tels que les enfants, ou souffrant de précarités, de fragilités, de handicap ou de vieillissement, avoir un domicile et y demeurer contribuent à donner sens à leur vie malgré leurs incapacités

Favoriser le vivre à domicile permet donc de préserver l'identité de chacun, la qualité de ses liens avec les autres et avec son entourage.

« Être chez soi, c'est être soi » au milieu des siens et dans son quartier

Les activités de la fondation sont les suivantes :

- Le service d'Aide et d'Accompagnement à domicile / AADom solidarité 75
Apporter aux personnes âgées et /ou en situation de handicap l'aide nécessaire pour accomplir les actes essentiels et quotidiens de la vie
- Le service Soins Infirmiers à domicile (345 places dont 25 affectées à l'accompagnement des personnes en situation de handicap et 20 places au titre d'une Equipe Spécialisée Alzheimer)
Prodiguer des soins et contribuer à maintenir un lien social pour les personnes

- L'ESSIP (Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité) : 69 places en 2024
- Deux appartements d'hébergement temporaire
Accueillir ponctuellement des personnes âgées et/ou en situation de handicap
- Des interventions de nuit au domicile
Soutenir et rassurer les personnes fragiles par une aide nocturne
- Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (45 places destinées au handicap psychique et 8 places d'intervention de nuit)
Permettre à des adultes en situation de handicap psychique de bénéficier d'un accompagnement social individuel et personnalisé
- Les Appartements de Coordination Thérapeutique : 89 places, 39 sur Paris et 55 sur le Val de Marne (dont 15 places d'ACT hors les murs)
Accompagner et héberger des personnes atteintes de maladies chroniques invalidantes et en situation de précarité sociale.
- Le Carrefour des Solidarités (80 bénévoles)
Construire une solidarité de proximité en soutien aux personnes les plus fragiles
- Le service d'Action sociale et solidaire
Regroupant les interventions d'accompagnement social sur les sites « Solidarités Indochine Sérurier » et « Charles Hermite », ainsi que l'action HLM Accompagnés, co-porté par Elogie-Siemp et la Fondation destinée à favoriser de façon pérenne l'accès au logement et le maintien dans le logement de personnes en grande difficulté.
- L'Institut de Recherche et Formation en Intervention Sociale et de Santé
- La crèche Sainte-Lucie (66 berceaux)
Contribuer à l'apprentissage de la vie des enfants accueillis. Six places sont aménagées pour accueillir des enfants en situation de handicap.

FAITS SIGNIFICATIFS

La mise en œuvre de l'avenant 43 de la CCN de la BAD a entraîné une hausse des charges de personnel. Celle-ci n'a été compensée que partiellement par la DSOL.

La DSOL a toutefois en 2024 pris en compte pour les exercices 2022, 2023 et 2024 les effets de l'avenant 54 de la BAD d'augmentation de la valeur du point.

La Fondation a renouvelé les CPOM avec la DSOL concernant le financement du SAAD, et du SAVS en deux contrats distincts.

La tarification des Appartements d'hébergement temporaire est sortie du CPOM pour retrouver une tarification en procédure contradictoire.

En 2024, le nombre de places autorisées de l'ESSIP est porté à 69 contre 44 auparavant.

En date du 27 novembre 2023, le nombre de places autorisées des ACT hors-les-murs est porté à 15 contre 10 auparavant.

Solidarité Indochine-Sérurier : au sein d'un îlot à l'extrémité Est du XIXème arrondissement, où 500 locataires ont plus de 65 ans et 200 plus de 75 ans.

La Fondation assure des permanences afin d'assurer un réseau bienveillant de proximité en proposant des temps conviviaux. Ce projet est mis en place en partenariat avec le bailleur social Paris Habitat.

En décembre 2024 la Fondation et Paris Habitat ont conclu une convention de partenariat concernant l'extension des interventions de la Fondation sur le site « Charles Hermite ».

En septembre 2024 la Fondation et le bailleur social Elogie-Siemp ont signé une convention de partenariat concernant la mise en œuvre du dispositif « HLM Accompagnés ».

Note n°1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La situation de trésorerie prévisionnelle permet d'assurer la continuité d'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-3 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et règlements suivants, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels et des règlements suivants;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 20 décembre 2023 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

2. DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

NEANT

3. CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

NEANT

3.1 –CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les 94 bénévoles du Carrefour des Solidarités apportent leur aide et leur soutien aux bénéficiaires de la Fondation, sous différentes formes : accompagnement pédestre ou véhiculé, visites de convivialité, sorties culturelles, animation d'ateliers, aide administrative et numérique, petit bricolage.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Faisant suite aux échanges avec la DSOL et à l'inspection des AHT, une recherche d'un plateau unique pouvant accueillir 10 à 12 places d'hébergement temporaire est engagée.

La Fondation a obtenu de l'ARS l'autorisation de créer à titre expérimental un « Equipe Mobile Diogène » destinée sur demande de partenaires sociaux à prendre en charge la situation de personnes dont le logement est devenu en grande partie inaccessible voire dangereux et insalubre du fait de l'accumulation d'objet et négligence d'hygiène domestique.

La Fondation a proposé un projet à l'ARS et la DSOL de création d'un lieu d'accueil « Maison Citeaux » sur le 12ème arrondissement destiné à mettre à l'abri des personnes âgées, sans domicile, sur une période de 6 mois à 1 an ½ afin de régulariser leur situation et leur proposer une modalité pérenne d'accueil.

5. LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES ONT ETE LES SUIVANTES :

5.1 – AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou dont la gestion est libre et une activité propre. Les comptes globaux de la Fondation regroupent les comptes des Etablissements ou services suivants :

- Aide à domicile (Prestataire), intégrant l'U.L.S. – Unités de Longs Séjours
- S.S.I.A.D. (Service de Soins infirmiers A Domicile), intégrant l'ESA
- E.S.S.I.P. (Equipe Spécialisée de Soins Infirmiers Précarité)
- Appartement d'Hébergement Temporaire Garonne,
- Crèche Sainte-Lucie,

- Gardes itinérantes de nuit
- Service d'accompagnement à la vie sociale
- ACT - Appartements de Coordination thérapeutique intégrant les ACT Hors Les Murs
- Carrefour des solidarités
- Action Sociale et Solidaire intégrant les actions « Solidarité Indochine Sérurier », « Charles Hermite » et HLM Accompagnés
- Vie Associative intégrant les actions de formation portées par l'IRFISS

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée (ventilation analytique). Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à la Fondation sont éliminées.

Au bilan, il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.
Au compte de résultat : les frais de siège.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Il s'agit des services suivants :

- Service Prestataire : DSOL y compris U.L.S. – Unités de Logements Spécialisés
- Appartements Relais : DSOL
- S.A.V.S. : DSOL
- Appartements de Coordination Thérapeutique, ACT HLM : ARS
- SSIAD, ESSIP : ARS

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister.

5.2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire pour une durée de 1 à 5 ans.

5.3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- | | |
|--|---------------|
| - Installations générales, aménagements divers : | de 10 ans |
| - Matériel de transport : | de 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique : | de 1 à 5 ans |
| - Mobilier : | de 5 à 10 ans |

5.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont constituées des Dépôts et Cautionnements des locations immobilières ainsi que la participation dans la SCI Belleville Brunet.

5.5 - STOCKS

NEANT

5.6- CREANCES ET DETTES

Les créances sont facturées essentiellement aux financeurs : DASES (département de Paris), CNAV, ARS. (Agence Régionale de la Santé).

Le montant des créances non recouvrées au 31 12 2024 s'élève à 1 195 K€. Une dépréciation des comptes clients a été constituée à hauteur de 586 K€ selon les critères suivants :

- Les créances de plus d'un an sont dépréciées en totalité.
- Les créances bénéficiaires SAAD de plus de 90 jours sont dépréciées à 33%.
- Les créances bénéficiaires AHT de plus de 90 jours sont dépréciées à hauteur de 50% ou 100 % selon les usagers.
- Les créances familles crèches de plus de 90 jours sont dépréciées à 50%.
- Le solde des clients divers enregistré en Gestion associative est déprécié en totalité.

Le montant des autres créances s'élève à 475 K€. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 73 K€.

5.7 – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES :

Les fonds associatifs sont constitués de :

- Les fonds associatifs sans droit de reprise s'entendent des fonds détenus par la Fondation non soumis à un droit de contrôle ou de reprise de la part d'organismes financeurs ou de tiers. Ils ne pourront être restitués ou transmis qu'à la dissolution de la Fondation Ils incluent principalement les valeurs de patrimoines intégrés et, les fonds reçus au titre de subventions sans droit de reprise.

Par ailleurs, au fil des années, des excédents ont été affectés par nos financeurs en réserve : principalement 324 K€ à l'investissement et 658 K€ en compensation des déficits.

5.8 – PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées constituées en vertu de dispositions réglementaires sont les suivantes :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R.314-48 du CASF)

5.9 – PROVISION POUR INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Evaluation

Les engagements de retraite sont partiellement provisionnés pour 123 K€. L'évaluation a été effectuée valorisant les indemnités (avec charges sociales) à 1 078 K€.

Les hypothèses retenues pour ce calcul sont les suivantes :

. Tous les CDI présents au 31/12/2024

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 0%
- Taux d'actualisation : 0%
- Taux de charges sociales : 55%
- Probabilité de survie :
 - Convention FEHAP : selon la table de mortalité 2018-2020
 - Convention SAD : selon la table de mortalité 2018-2020

5.10 – AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision liée à un risque prud'hommal évalué à 15 K€

Une autre a été constituée en 2021 pour un montant de 24 K€ en raison d'un risque lié à la mise en place de la loi du 5 mars 2014.

Une provision a été constituée en 2024 afin de répondre à la nouvelle obligation de valoriser les « Congés Payés Maladie » à hauteur de 135 K€.

5.11 – FONDSDÉDIES

Des financements publics de la part des ARS, concernant les ACT, le SSIAD et l'ESSIP, sont désormais comptabilisés en fonds dédiés (cf. tableau n°8).

6. AUTRES INFORMATIONS :

6.1 – REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Au sens de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, « les associations dont le budget est supérieur à 150 000€ et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000€ doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

Ayant le statut de Fondation, notre entité juridique n'est pas concernée par ce texte. Toutefois, à titre de transparence, les trois plus hauts cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) ne sont pas rémunérés par la Fondation, ou l'une des structures qui lui sont liées, ni ne perçoivent d'avantages en nature.

6.2: HONORAIRES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 49 380 € (article R 123-198 du code de commerce).

- Audit légal : 49 380 €
- Services autres que la certification des comptes : 0 €

6.3 EFFECTIF SALARIE

Au 31 décembre 2024 : nombre de salariés 372 représentant 312,23 ETP
Effectif moyen employé en 2024 : 409 salariés pour 328,08 ETP

Au 31 décembre 2023 : nombre de salariés 411 ; ETP : 320

Note n° 2 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	73 587	0	0		73 587
Avances et acomptes, en-cours					
TOTAL (I)	73 587	0	0	0	73 587
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	357 771	33 620	0		391 391
Matériel de transport	210 032	22 354	0		232 386
Matériel de bureau et informatique	186 520	38 132	0		224 652
Mobilier	59 407	1 200	0		60 607
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	813 730	95 306	0	0	909 037
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u>					
Autres participations	501 000				501 000
Autres titres immobilisés	1 662				1 662
Prêts et autres immobilisations financières	117 403	44 988	2 500		159 891
TOTAL (III)	620 065	44 988	2 500	0	662 553
TOTAL (I+II+III)	1 507 382	140 294	2 500	0	1 645 177

Note n° 3 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Dotations	Reprises	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Frais d'établissement					0
Autres immobilisations incorporelles	34 892	5 855	0		40 747
Avances et acomptes, en-cours					
TOTAL (I)	34 892	5 855	0	0	40 747
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Terrains					
Constructions					
Constructions, Installations générales					
Installations techniques, matériel & outillage					
Installations générales, aménagements divers	178 468	29 964	0		208 432
Matériel de transport	153 483	19 687	0		173 170
Matériel de bureau et informatique	138 778	34 815	0		173 593
Mobilier	41 697	7 304	0		49 001
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	512 425	91 770	0	0	604 196
TOTAL (I+II)	547 317	97 625	0	0	644 943

Note n° 4 TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS ET DES RÉSERVES	Montant en début d'exercice	Reclass. affect. Résultat financeurs	Dotation exercice	Reprise exercice	Virement poste à poste	Montant en fin d'exercice
<u>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</u>						
Fonds de roulement	5 055					5 055
Provisions p. renouvellement immobilisations						0
Amortissements dérogatoires						0
Différence sur réalisations d'éléments d'actif						0
TOTAL (I)	5 055	0	0	0	0	5 055
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>						
Litiges	15 000		0	0		15 000
Provision CP/Maladie			135 312			135 312
Provision loi du 5/3/2014	24 000					24 000
Indemnités de départ en retraite	122 700					122 700
TOTAL (II)	161 700	0	135 312	0	0	297 012
<u>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</u>						
Sur immobilisations :						
- incorporelles						
- corporelles						
- financières						
Sur stocks et en cours						
Sur comptes clients	505 695		110 930	31 066		585 559
Autres provisions pour dépréciation	75 643			2 864		72 779
TOTAL (III)	581 338	0	110 930	33 930	0	658 338
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	748 092	0	246 242	33 930	0	960 405

Note n° 5 ÉTAT DES CRÉANCES

CRÉANCES		MONTANT NET	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts			
	Autres immobilisations financières	116 906		116 906
De l'actif circulant	Créances article 58 ou article 35			
	Prix de Journée			
	Usagers et comptes rattachés	610 065	610 065	
	Autres créances clients		0	
	Autres créances	402 397	402 397	
	Charges constatées d'avance	25 387	25 387	
	TOTAL	1 154 755	1 037 849	116 906

Note n° 6 ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT NET	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus d'un an et moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	22 432		22 432	
Avances et acomptes			0	
Fournisseurs et comptes rattachés	416 631	416 631		
Dettes fiscales et sociales (1)	2 939 199	2 939 199		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Dépôts des hébergés				
Autres dettes	50 945	50 945		
Produits constatés d'avance	11 919	11 919		
TOTAL	3 441 127	3 418 694	22 432	0
(1) dont charges à payer (CP, RTT, modulation) pour				

Note n° 7 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Vaiaion des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 418 539	0			1 418 539
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecarts de réévaluation					
Réserves	0				0
Dont réserves des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée	1 036 805	(12)			1 036 793
Report à nouveau	(3 444 416)	(488 476)			(3 932 892)
Dont report à nouveau des activités GP	(1 402 297)	(43 043)			(1 445 340)
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	(2 042 119)	(445 433)			(2 487 552)
Excédent ou déficit de l'exercice	(488 489)	488 489	131 731		131 731
Dont résultat des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée	(445 445)	445 445	313 108		313 108
Situation nette	-1 477 562	0	131 731		-1 345 829
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			47 781	16 727	31 054
Provisions réglementées	5055				5 055

Note n° 8 TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

		Montant initial	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices	Reclassement	Imputation par décision autorité de tarification	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice (compte 19)
Fonds dédiés sur contributions financières des AT à l'investissement								
	Fonds dédiés SSIAD Box + vélos	42 000	42 000			-	-	42 000
	Fonds dédiés SSIAD - Informatisation	37 648	37 648			-	-	37 648
	Fonds dédiés SSIAD - Informatisation dos	41 101	41 101			-	-	41 101
	Fonds dédiés SSIAD Flotte téléphonique	13 500	5 000					13 500
	ACT Hors les murs	5 000						5 000
Fonds dédiés sur contributions financières des AT à l'exploitation						-	-	-
	Fonds dédiés SSIAD - Formation 2 IDE	44 987				-	-	44 987
	Fonds dédiés ACT HLM	82 970	52 770			-	13 700	96 670
	Fonds dédiés ACT 94 - Extension 7 places	13 929				-	-	13 929
	Fonds dédiés ACT 75 - Extension 7 places	58 638				-	-	58 638
	Fonds dédiés SSIAD - Formation personnel	276 195	276 195			-	-	276 195
	Fonds dédiés ESSIP	101 034				-	1 200	102 234
	Fonds dédiés SSIAD - Tests et dépistage	8 957	8 957			-	-	8 957
	Fonds dédiés ACT 75 - COVID	19 530	19 530			-	-	19 530
	Fonds dédiés SSIAD 2023	150 000				150 000	-	-
	Fonds dédiés ACT 75	105 253	65 503			-	32 000	137 253
	Fonds dédiés ACT 94	166 252	166 252			-	-	166 252
	Fonds dédiés ACT 94 - COVID	22 760	22 760			-	-	22 760
	Fonds dédiés 2023 ACT 94	3 000				-	3 000	6 000
	Fonds dédiés Formation 2 IDE	328 000	328 000			-	-	328 000
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation						-	-	-
	Fonds dédiés ETP	54 431				-	5 781	60 212
	Fonds dédiés PAERPA	19 703	19 703					19 703
	Fonds dédiés Sport et nutrition	-	1 188			11 228	33 904	21 488
	Fonds dédiés Carrefour des solidarités (cf. 2025)	22 649	22 649			-	-	22 649
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes						-	-	-
	Fonds dédiés FSH (cf. 2025)	10 000	10 000			-	-	10 000
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public								-
	Commission Aide aux salariés	9 306				8 700	-	606
	Dons - Gestion associative	60 902	14 180					60 902
	Commission d'action sociale	94 014				-	-	94 014
		-				-	-	-
		-				-	-	-
	Total	1 790 571	1 132 248	-	-	169 928	89 585	1 710 229

Note n° 9 TABLEAU DE REPARTITION DU RESULTAT PAR SECTION

	Charges	Produits	Résultat Comptable avant reprise	Reprise de résultat antérieur	Résultat Comptable après reprise de résultat	Résultat à affecter	
						Gestion contrôlée	Gestion Associative
Aide à domicile	5 654 967	5 700 774	45 806		45 806	45 806	
SSIAD	5 702 493	5 735 418	32 925		32 925	32 925	
Gestion Associative	365 952	251 182	- 114 769		- 114 769		- 114 769
Carrefour des solidarités	127 527	118 597	- 8 930		- 8 930		- 8 930
A.C.T. 75	1 455 074	1 473 567	18 493		18 493	18 493	
Action Sociale et Solidaire	102 104	101 000	- 1 104		- 1 104		-1 104
A.C.T. 94	1 711 568	1 692 168	- 19 400		- 19 400	-19 400	
A.C.T. Hors Les Murs	196 278	230 696	34 418		34 418	34 418	
S.A.V.S.	690 720	691 443	724		724	724	
Crèche Ste Lucie	1 358 513	1 353 591	- 4 922		- 4 922		- 4 922
Mesure 27	73 366	93 750	20 384		20 384	20 384	
E.S.A.	322 343	329 996	7 653		7 653	7 653	
E.T.P.	28 326	28 326	-		-	-	
E.S.S.I.P.	604 321	795 339	191 018		191 018	191 018	
Sport et nutrition	45 132	11 228	- 33 904		- 33 904		- 33 904
Commission d'action sociale	5 600	-	- 5 600		- 5 600		- 5 600
Commission d'aide aux salariés	9 700	9 456	- 244		- 244		- 244
Apt. relais - Garonne	434 167	415 255	- 18 911		- 18 911	- 18 911	
Centre de formation	32 946	21 041	- 11 904		- 11 904		- 11 904
TOTAL	18 921 096	19 052 828	131 731	-	131 731	313 108	- 181 377
Retraitement frais de Siège	58 963	58 963					
TOTAL hors frais de siège	18 862 133	18 993 865					

Note n° 10 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

PRODUITS EXCEPTIONNELS		2024	2023
SUR OPERATIONS DE GESTION			
771	Pdts except. Sur opérations de gestion	0	0
772	Pdts except sur exercice antérieur	0	0
775	Pdts de cessions d'éléments d'actif	0	0
777	Reprise des subventions d'investissement au compte de résultat	16 727	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		16 727	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION			
6712	Pénalités amendes fiscales ou pénales	585	830
6718	Autres charges exceptionnelles	324	0
6730	Charges sur exercices antérieurs	5 932	81
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		6 841	911

Note n° 11 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE et PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		2024	2023
Locations immobilières et charges locatives		25 387	46 685
Locations mobilières			4 013
CMIE - Médecine du travail			37 044
Fournitures de bureau, Télécom			
Sous-traitance			9 426
Primes d'assurance			
Documentation			
Honoraires			
TOTAL		25 387	97 168

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		2024	2023
Remboursement assurances		919	919
Subvention Elogie SIEMP projet "10000 logements HLM accompagnés"		11000	
TOTAL		11 919	919

Note n° 12 CHARGES A PAYER - PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER	2024	2023
Uniformation	0	0
Effort à la construction	86 347	42 986
Subventions CUI - trop perçu ASP		
Dettes pour CP, provisions RTT, modulation, ...	1 081 023	1 274 865
Charges sociales sur dette CP, provisions RTT, modulation	516 443	465 487
Charges fiscales sur dette CP, provisions RTT, modulation	107 695	121 222
RTT 12 jours, modulation à payer		0
CAF PSU trop perçu		40 220
Fournisseurs factures non parvenues	110 983	70 478
Provision écart taux retraite	132 199	132 199
TOTAL	2 034 690	2 147 457

PRODUITS A RECEVOIR	2024	2023
Uniformation	40 472	77 010
Solde DGF SSIAD		202 744
Solde DGF ACT 75		12 399
Solde DGF ACT 94		118 612
Solde CAF PSU		82 292
Solde DGF ESSIP		43 430
Solde DGF SAVS	48 000	
Solde Subvention CAF bonus attractivité CRECHE	64 020	
Solde Subvention ville de PARIS QPV SIS	3 000	
Subvention CAF bonus territoire	26 400	
Solde Subvention CAF Ajustement	110 586	
Solde Subvention Investissement SAVS DUI PH Aurore	19 717	
Solde CPAM a recevoir ULS	12 000	
ASP - CUI à recevoir		34 832
Paris Habitat - SIS	19 500	
Dividendes à recevoir - SCI	20 891	
IJ SS- IJ Prevoyance	79 723	135 652
TOTAL	444 311	706 971

	2024	2023
Crèche - Participation des parents	388 473,20	413 152
Participations des usagers ACT 75 et 94	65 377,33	65 397
Autres prestations	1 954,60	2 650
GA - Frais de gestion Economat	2 300,60	2 582
SAAD - Pdts de la tarification Bénéficiaires	958 232,37	755 403
SAAD - Pdts de la tarification "Caisses"	71 107,34	149 868
Prestation IRFISS	5 210,00	5 850
Produits hébergement AHT Garonne	120 971,73	
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES	1 613 627,17	1 394 902
SSIAD et ESA - Dotation globale de financement	5 872 378,64	5 880 112
SAAD - DGF SAVS vers SAAD	10 000,00	10 000
ULS - DASES subvention de fonctionnement	48 000,00	48 000
ESSIP - Dotation globale de financement	793 077,08	436 654
ACT 75 - Dotation globale de financement	1 433 373,12	1 361 389
ACT 94/ ACT HLM - Dotation globale de financement	1 962 962,79	1 819 810
SAAD - Pdts de la tarification - DSOL	3 068 032,73	3 058 064
AHT - Pdts de la tarification	269 230,93	339 956
SAVS - Dotation globale de financement	597 940,00	577 933
SAAD - DASES différentiel APA/PCH	112 060,46	112 199
Crèche - Subvention Ville de Paris	391 372,00	394 552
QPV - Ville -Service Action Sociale et Solidaire	5 000,00	
SAAD - Avenant 43 + Dotation qualité + avenant 54	1 354 546,35	587 617
AHT - Avenant 43		60 748
Carrefour - DASES subvention de fonctionnement	85 000,00	85 000
QPV -Préfecture -Service Action Sociale et Solidaire	4 000,00	
GA - subventions diverses	8 840,54	
Crèche - CAF PSU	593 352,00	414 423
SAAD - Subvention CNSA		402 815
SASS - HLM accompagné -Elogie Siemp	27 500,00	
SASS - SIS - Paris habitat	64 500,00	
GA - ARS "Education thérapeutique des patients"	28 326,00	28 326
GA- Subventions diverses		5 000
ASP - Subventions contrats aidés	56 452,96	57 178
TOTAL CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	16 785 946	15 679 776
Reprises s/provisions p/risques & charge	2 864,29	
Reprises s/provisions p/dépréc. Act.Circ	31 065,63	52 973
TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, ...	33 930	52 973
ACT - Utilisation fonds dédiés concours publics		91 589
SSIAD - Utilisation fonds dédiés concours publics	150 000,00	143 310
Utilisation fonds dédiés subventions d'exploitation	11 228,00	9 290
Utilisation fonds dédiés générosité du public	8 700,00	5 760
TOTAL UTILISATION DES FONDS DEDIES	169 928	249 949
Remboursements formation professionnelle	153 528,21	197 492
Produits divers	50 006,80	4 516
Remboursements de prévoyance	113 861,07	138 493
Dons et mécénat	25 134,57	17 673
TOTAL PRODUITS DE GESTION COURANTE	342 531	358 174
TOTAL GENERAL	18 945 961,34	17 735 774

Note n°14: Financements publics

	ETAT	DSOL	ARS	CAF	Ville de Paris
AHT Garonne		269 231			
SAAD		4 534 640			
SAVS		655 940			
SSIAD			5 872 379		
ESSIP			793 077		
ACT 75			1 433 373		
ACT 94			1 962 963		
CONCOURS PUBLICS	0	5 459 811	10 061 792	0	0
Crèche				593 352	391 372
Carrefour des solidarités					85 000
Service action sociale et solidaire	4 000	5 000			
Gestion associative			28 326		8 841
Subvention ASP	56 453				
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	60 453	5 000	28 326	593 352	485 213
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0	19 717	24 824	3 240
TOTAL GENERAL	60 453	5 464 811	10 109 835	618 176	488 453

Note n°15: Report à nouveau

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres reclassements	Solde fin d'exercice
Report à nouveau sans droit de reprise	-1 402 297	34 945	77 988	0	-1 445 340
Report à nouveau gestion libre	-1 388 166	34 945	77 988		-1 431 209
Charges dont la prise en compte est différée					
Dépenses refusées	-14 131				-14 131
Report à nouveau sous contrôle de tiers	-2 042 118	129 409	574 843	0	-2 487 552
report à nouveau	-840 403	50 332	516 647		-1 306 718
Charges rejetées ou prise en compte différée	-1 201 715	79 077	58 196		-1 180 834
TOTAL	-3 444 415	164 354	652 831	0	-3 932 892

Note n°16: valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Solde comptable au 31/12/24	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value potentielle	Moins-value potentielle
Parts Crédit coopératif	157 136	158 798	1 662	
Livret A	5 489	5 489	0	
Livret AGIR Fondations	2 405	2 405	0	
Total	165 029	166 691	1 662	

Note n°17: Filiales

	Capital	Capitaux propres	quote-part détenue	valeurs comptable des titres	
				brute	nette
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet dont capital restan à libérer :	501 000		500 000 62 000	1 000	
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					

	Prêts et avances consentis par la fondation	Cautions	Chiffre d'affaires HT	Résultat du dernier exercice	dividendes encaissés au cours de l'exercice
FILIALES (plus de 50%) SCI Belleville Brunet	17 840	1 370	18 240	9 111	0
PARTICIPATIONS (10 à 50 %)					